

Le 24 octobre 2018

Monsieur le Ministre,

Le 20 juin 2018, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé lors d'un déplacement en Bretagne vouloir « *aller beaucoup plus loin et beaucoup plus vite, en particulier sur les énergies renouvelables* ».

Tandis que le 21 novembre 2017, le Premier Ministre Edouard Philippe annonçait lors des Assises de l'Economie de la Mer « *nous lancerons aussi les études environnementales et le débat public sur le projet de parc éolien posé au large d'Oléron* » aucun calendrier n'a permis de préciser la procédure d'appels d'offres.

Pourtant, cette zone a fait l'objet de plusieurs études techniques et de réunions publiques. C'est, à ce jour, le seul projet identifié et validé par les services de l'Etat.

Ce projet bénéficie de nombreux avantages (cf. Annexe I) :

- ✓ un potentiel de 500 MW à plus de 15 km des côtes ;
- ✓ un régime de vent identique aux autres projets de la façade atlantique ;
- ✓ une zone identifiée puis validée par les services de l'Etat dès 2015 ;
- ✓ une consultation du public s'est tenue ainsi que plusieurs réunions thématiques ;
- ✓ de nombreux courriers de soutiens en 2016 & 2017 (cf. Annexe II) ;
- ✓ une opportunité économique pour la façade atlantique et le port de La Rochelle.

Le consensus que nous, parties prenantes du territoire, sommes parvenus à obtenir par des mois de concertation est fragilisé par des délais aussi longs.

A l'heure où la Programmation Pluriannuelle de l'Energie doit définir l'orientation énergétique de la France, nous souhaitons que ce projet y soit inscrit dès la prochaine procédure d'appel d'offres.

Monsieur le Ministre, nous réitérons notre profond soutien et notre engagement en faveur de la création d'un parc éolien au large de côtes de l'Ile d'Oléron et sollicitons une entrevue afin d'échanger avec vous sur ce projet.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, pour l'attention que vous porterez à ce courrier.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Didier Quentin
Député de Charente-Maritime

Didier Quentin
Blaise : 06.11.30.19.20

Pascal Massicot
Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron

Jean-Michel Massé
Maire de Saint-Denis d'Oléron
Vice-président en charge de l'Environnement et du développement durable

Christophe Sueur
Maire de Saint-Pierre d'Oléron

Michel Parent
Maire Le Château d'Oléron
Conseiller Départemental

PARC EOLIEN EN MER OLÉRON

L'éolien en mer : Une technologie mature, ultra-compétitive et maîtrisée

Mature, ultra-compétitif et maîtrisé, l'éolien en mer a d'ores et déjà fait ses preuves dans de nombreux pays d'Europe. Ces trois dernières années, poussée par un rythme de croissance soutenu, la capacité installée en Europe a doublé pour atteindre **4 149 éoliennes en mer opérationnelles fin 2017**, soit une puissance totale de **15 780 MW**.

Depuis 2015, 20 projets ont été attribués en Europe à l'issue de procédures de mise en concurrence : 9 en Allemagne, 5 au Royaume-Uni, 3 aux Pays-Bas, 3 au Danemark. Ce rythme soutenu s'explique par la baisse drastique des coûts de production de l'éolien en mer grâce à l'effet combiné de plusieurs facteurs : maîtrise technologique, industrialisation, augmentation de l'efficacité des éoliennes (puissances, taux de charges...), visibilité du marché, confiance des investisseurs, planification et accompagnement des pouvoirs publics. Ainsi, les derniers appels d'offres en Europe ont montré que les coûts de production d'électricité générée par l'éolien en mer ont été divisés par 4 pour converger vers **un prix ultra-compétitif de 50-60 €/MWh**, comprenant recherche et développement, construction, exploitation, maintenance et démontage.

L'important taux de charge de l'éolien en mer, de 40% à 50%, permet en outre de garantir un niveau élevé de sécurité d'approvisionnement en électricité. En France, le premier projet ne sera pas opérationnel avant 2021 et représentera 0,5 GW. A cet horizon de temps, plus de 30 GW devraient être installés ailleurs en Europe.

PROJET EOLIEN EN MER D'OLÉRON – DONNEES CLES

PUISSANCE : Le projet de parc éolien en mer sera composé d'une **cinquantaine d'éoliennes** (à plus de **15 km de la côte**), pour une puissance totale installée de **500 MW**.

EMPLOIS : La construction du projet générera entre **400 et 600 emplois directs** sur le port de La Rochelle (hub et fondations). La maintenance mobilisera une centaine de personnes à La Cotinière.

PRODUCTION : Le parc éolien en mer d'Oléron produira **l'équivalent de la consommation domestique du département de la Charente-Maritime**.

INVESTISSEMENT : Le coût estimé du projet sera de **1.5 milliard d'euros**, porté par l'exploitant.

Le vent, un paramètre parmi d'autres

L'évaluation de la faisabilité technique d'un parc éolien en mer résulte de la combinaison de plusieurs critères. La ressource en vent en est un parmi d'autres ; les caractéristiques du sol, la bathymétrie, les conditions météo-océaniques, la navigation maritime ou la proximité d'infrastructures portuaires sont autant de paramètres à prendre en compte.

Les professionnels du secteur considèrent que les zones dont les mesures sont supérieures à 7,75 m/s sont propices. **Deux années de mesures depuis la Pointe de Chassiron (Ile d'Oléron), wpd a constaté un gisement supérieur à cette valeur.**

Les retours d'expériences étrangers démontrent qu'une différence de 0,5 m/s n'influence le prix que de 7 € / MWh soit environ 3% du tarif de rachat constaté en France lors des deux premiers appels d'offres. Par ailleurs, la différence de ressource en vent entre la zone d'Oléron et certains sites sélectionnés dans le cadre des deux premiers appels d'offres (comme celui de Courseulles-sur-Mer en Manche ou des îles d'Yeu et Noirmoutier en Atlantique) est inférieure à 0,5 m/s.

Enfin, les différentes technologies d'éoliennes évoluent et sont dimensionnées afin de s'adapter aux différentes conditions climatiques. Notamment dans le but de capter des régimes de vent divers et d'optimiser la production. C'est ainsi le cas en éolien terrestre où l'on observe une répartition sur l'ensemble du territoire malgré des régimes de vents inégaux.

D'un point de vue global, les professionnels de l'éolien en mer se sont engagés à réduire les coûts de manière significative. En effet, on observe déjà à l'étranger, lorsque la filière bénéficie de conditions de développement favorables, une forte baisse des tarifs de rachats : **50 à 60 € / MWh selon les sites et les pays.**

En résumé :

1. les conditions de vent au large d'Oléron sont satisfaisantes selon les valeurs mesurées sur site ;
2. le vent est un critère parmi d'autres, une différence d'1 m/s influe peu sur le prix ;
3. les technologies peuvent s'adapter à ces variations ;
4. la visibilité assurée par un marché français important participera bien plus efficacement à la baisse des coûts qu'une optimisation du choix des sites par rapport au critère « vent » ;
5. fixer un prix plafond dans le cadre de l'appel d'offres sera la seule garantie pour l'Etat de maîtriser le prix de l'électricité des prochains parcs éoliens en mer.

La zone propice la plus mature de tout le littoral français

Le secteur au large de l'île d'Oléron est le seul secteur techniquement favorable à l'éolien en mer, validé en Conseil Maritime de Façade, ayant obtenu le soutien de l'ensemble des élus, et dont le dérisquage technique a été engagé.

Une zone favorable d'un point de vue « technico-économique » : d'abord identifiée comme propice par les études technico-économiques des services de l'Etat (CEREMA et RTE), plusieurs énergéticiens ont confirmé leur intérêt pour la zone dont la vitesse moyenne de vent est supérieure à 8m/s.

Un développement compatible avec le Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis : le plan de gestion du PNM EGMP, voté à l'unanimité par le Conseil de Gestion le 13/04/2018, acte le principe de compatibilité environnementale de l'éolien en mer.

« Finalité 37 [du PNM] : les énergies marines renouvelables sont compatibles avec les enjeux majeurs de préservation des espèces, habitats et fonctions écologiques »

Une opportunité économique & de transition énergétique pour la Région : une diversification des activités portuaires de La Rochelle et de La Cotinière avec la création d'une centaine d'emplois durables sur l'île d'Oléron, un rééquilibrage du mix électrique régional avec la production de l'équivalent de la consommation de la Charente Maritime d'origine renouvelable.

Annexe II : Courriers de soutiens



Monsieur Nicolas HULOT
Ministre d'État, Ministre de la
Transition Ecologique et Solidaire
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Le Président

Bordeaux, le **26 OCT. 2017**

Monsieur le Ministre d'Etat,

Le 23 novembre dernier, Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, a annoncé le lancement d'un projet de parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron dans le cadre du troisième appel d'offres sur l'éolien en mer. Cet appel d'offre devait bénéficier de la nouvelle procédure de dialogue concurrentiel.

Par ce courrier, je vous signale mon inquiétude profonde quant à la remise en cause du calendrier initial de lancement de cet appel d'offres. Dix mois après ces déclarations, l'appel d'offres n'est pas engagé et est donc menacé à court terme.

Vous avez récemment lancé le projet de loi relatif au droit à l'erreur et à la simplification, ce projet de loi prévoit une réforme des procédures pour l'éolien en mer avec notamment la prise en charge par l'Etat des études de l'état initial de l'environnement et d'impact qui permettront de mieux définir les caractéristiques du futur parc.

Ces dispositions, bien qu'encourageantes et nécessaires pour le développement de futurs parcs, ne permettront pas d'optimiser le calendrier de mise en œuvre du projet d'Oléron dont le lancement de l'appel d'offres pourrait être retardé de presque deux années. Il me semble donc indispensable de lancer la consultation pour ce parc éolien sans attendre, comme cela était prévu.

Le projet éolien en mer d'Oléron est en effet mature et unique par son acceptabilité. Il permettra de respecter les objectifs que s'est fixée la France par la loi de transition énergétique et les engagements d'Emmanuel Macron visant à doubler la capacité en éolien d'ici à 2022 et à réduire notre dépendance à l'énergie nucléaire. Il réunit toutes les conditions nécessaires à son succès.

- Il est porteur d'activité économique : il générera près de 2 000 emplois directs pendant la construction et plus de 100 emplois locaux durant ses vingt années d'exploitation. Des investissements importants ont d'ores et déjà été réalisés sur le Grand Port Maritime de La Rochelle dans le but d'aménager plus de 30 hectares dédiés à la filière énergies marines.
- Il permet une véritable transition énergétique du territoire : la production du parc représentera l'équivalent de la consommation domestique d'électricité du département de la Charente-Maritime soit 650 000 habitants. Il contribuera parallèlement à l'objectif éolien de la nouvelle grande région (3 000 MW dont seulement 500 MW installés à ce jour).
- Il est techniquement favorable : une profondeur moyenne de 30m combinée à des régimes de vent supérieurs à 8 m/s font de cette zone un espace particulièrement propice à l'installation d'éoliennes en mer. De plus, une nouvelle solution de raccordement optimisée a été définie par RTE, ramenant son coût au niveau des autres parcs éoliens en mer envisagés en France.

Le consensus que nous, parties prenantes du territoire, sommes parvenus à obtenir par des mois de concertation pourrait être fragilisé par des délais aussi longs.

Monsieur le Ministre, je réitère mon profond soutien et mon engagement en faveur de la création d'un parc éolien au large des côtes de l'Ile d'Oléron. J'attends une décision de votre part afin que le projet soit définitivement lancé dans les prochaines semaines.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour l'attention que vous porterez à ce courrier et espère que vous ferez du futur appel d'offres un succès national afin de permettre à la France de se positionner comme acteur majeur des énergies renouvelables en Europe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de ma haute considération.

Alain Rousset



Alain ROUSSET

Monsieur Nicolas Hulot
Ministre de la Transition énergétique et solidaire
246, Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Saint-Pierre d'Oléron, le 20 septembre 2017

**Objet : projet de parc éolien en mer
au large de l'île d'Oléron**

Monsieur le Ministre,

Le 23 novembre dernier, Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, a annoncé le lancement d'un projet de parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron dans le cadre de l'appel d'offres 3 sur l'éolien en mer.

Par ce courrier, nous vous signalons notre inquiétude profonde quant à la remise en cause du calendrier de lancement de cet appel d'offres.

En effet, dix mois après ces déclarations, l'appel d'offres n'est pas engagé et serait même menacé à court terme. Certains souhaiteraient notamment un lancement ultérieur suite à l'adoption du projet de loi relatif au droit à l'erreur et à la simplification, dont l'un des articles traitera de la modernisation et de la simplification des règles applicables aux appels d'offres éoliens.

Ces dispositions proposeraient de confier à l'État la responsabilité de conduire le processus d'autorisation des projets éoliens en mer. Bien qu'encourageantes et nécessaires, ces dispositions ne permettront pas d'optimiser le calendrier de mise en œuvre de ce projet. Le lancement de l'appel d'offres Oléron pourrait dans ce cadre être retardé de presque deux années.

Pour respecter les objectifs que s'est fixés la France par la loi de transition énergétique et les engagements d'Emmanuel Macron visant à doubler la capacité en éolien d'ici à 2022 et à réduire notre dépendance à l'énergie nucléaire, la France doit lancer d'autres projets rapidement. Le projet éolien en mer d'Oléron est mature et unique par son acceptabilité. Il réunit toutes les conditions nécessaires à son succès.

- Il est porteur d'activité économique : il générera près de 2 000 emplois directs pendant la construction et plus de 100 emplois locaux durant ses vingt années d'exploitation. Des investissements importants ont d'ores et déjà été réalisés sur le Grand Port Maritime de La Rochelle dans le but d'aménager plus de 30 hectares dédiés à la filière énergies marines.

- Il permet une véritable transition énergétique du territoire : la production du parc représentera l'équivalent de la consommation domestique d'électricité du département de la Charente-Maritime soit 650 000 habitants. Il contribuera parallèlement à l'objectif éolien de la nouvelle grande région (3 000 MW dont seulement 500 MW installés à ce jour).

- Il est techniquement favorable : une profondeur moyenne de 30m combinée à des régimes de vent supérieurs à 8 m/s font de cette zone un espace particulièrement propice à l'installation d'éoliennes en mer. De plus, une nouvelle solution de raccordement optimisée a été définie par RTE, ramenant son coût au niveau des autres parcs éoliens en mer envisagés en France.

Le consensus que nous, parties prenantes du territoire, sommes parvenus à obtenir par des mois de concertation pourrait être fragilisé par des délais aussi longs.

Monsieur le Ministre, nous réitérons notre profond soutien et notre engagement en faveur de la création d'un parc éolien au large des côtes de l'île d'Oléron. Nous attendons une décision de votre part afin que le projet soit définitivement lancé dans les prochaines semaines.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, pour l'attention que vous porterez à ce courrier et espérons que vous ferez du futur appel d'offres un succès national afin de permettre à la France de se positionner comme acteur majeur des énergies renouvelables en Europe.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Chantal Blanchard
Maire de La Brée-les-Bains



Grégory Gendre
Maire de Dolus d'Oléron



Jean Michel Massé
Maire de St-Denis d'Oléron

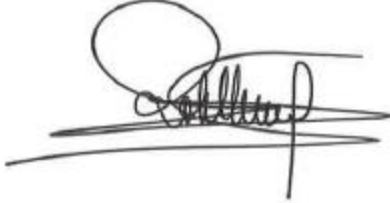


Michel Parent
Maire de Le Château d'Oléron
Vice-président du Conseil départemental

Eric Proust
Maire de St-Georges d'Oléron



Patrice Robillard
Maire de Le Grand-Village-Plage



Christophe Sueur
Maire de St Pierre d'Oléron



Pascal Massicot
Maire de St Trojan-les-Bains
Président de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron
Président de l'Office de tourisme intercommunal de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes





Madame Ségolène Royal
Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
246, Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Le mercredi 26 octobre 2016

Madame la Ministre,

Suite à la lettre du 13 janvier 2016, nous souhaitons réitérer notre profond engagement en faveur de la création d'un parc éolien au large de l'Île d'Oléron.

Dans le cadre du troisième appel d'offres éolien en mer, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer n'a annoncé qu'un seul projet au large de Dunkerque. Il semble cependant que pour respecter les objectifs que s'est fixée la France par la loi de transition énergétique qui porte la part des énergies renouvelable à 40% de sa production d'électricité et par la dernière programmation pluriannuelle de l'énergie, d'autres zones devraient être intégrées dans cette procédure.

Nous attirons donc de nouveau votre attention sur le projet de parc éolien en mer d'Oléron qui réunit toutes les conditions nécessaires à son succès.

Il est porteur d'activité économique : il générera près de 2 000 emplois directs pendant la construction et plus de 100 emplois locaux durant ses vingt années d'exploitation. Des investissements importants ont d'ores et déjà été réalisés sur le Grand Port Maritime de La Rochelle dans le but d'aménager plus de 30 hectares dédiés à la filière éolienne en mer.

Il permet une véritable transition énergétique du territoire : la production du parc représentera l'équivalent de la consommation domestique d'électricité du département de la Charente-Maritime soit 650 000 habitants. Il contribuera parallèlement à l'objectif éolien de la nouvelle grande région (3 000 MW dont seulement 500 MW sont installés à ce jour).

Il est viable techniquement : une profondeur moyenne de moins de 30m combinée à des régimes de vent supérieurs à 8 m/s font de cette zone un espace particulièrement propice à l'installation d'éoliennes en mer. Rappelons à titre de comparaison que la majorité des parcs éoliens terrestres sont installés dans des régimes de vent de 6 m/s en France. De plus, une nouvelle solution de raccordement optimisée a été définie par RTE, ramenant son coût au niveau des autres parcs éoliens en mer envisagés en France.

Votre réponse du 2 février 2016 nous indiquait : *« J'ai aussitôt demandé à mes services d'étudier ces éléments, et ne manquerai pas de vous tenir informés des suites qui y seront données »*. Madame la Ministre, aujourd'hui nous nous inquiétons de ne pas voir ce projet annoncé dans un futur appel d'offres et sommes toujours dans l'attente d'un calendrier.

Lancer dès maintenant ce projet mature techniquement et unique par son acceptabilité et ses opportunités pour le territoire serait un signal fort envoyé par le Gouvernement, démontrant sa volonté de conduire la transition énergétique au travers de projets véritablement construits par les acteurs du territoire.

Madame la Ministre, après la concertation régionale et la consultation du public menée en 2015 à votre initiative, ayant conclu à l'identification de cette zone favorable, le territoire est plus que jamais mobilisé et attend un signe de votre part afin que le projet de parc éolien au large de l'île d'Oléron puisse être lancé dès les prochaines semaines.

Nous vous remercions, Madame la Ministre, pour l'attention que vous porterez à ce courrier et espérons que vous ferez du futur appel d'offres un succès national afin de permettre à la France de se positionner comme acteur majeur de l'éolien en mer en Europe.

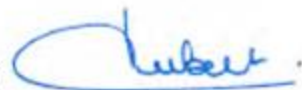
Didier Quentin
Député de Charente-Maritime



Daniel Laurent
Sénateur de Charente-Maritime



Corinne Imbert
Sénateur de Charente-Maritime



Catherine Quéré
Députée de Charente-Maritime



Philippe Plisson
Député de Gironde



Jean-François Fontaine
Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle



Mickaël Vallet
Président du Pays Marennes Oléron



Pascal Massicot
Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron



Christophe Sueur
Maire Saint-Pierre d'Oléron



Jean-Michel Massé
Maire Saint-Denis d'Oléron



Chantal Blanchard
Maire La Brée les Bains



Eric Proust
Maire Saint-Georges d'Oléron



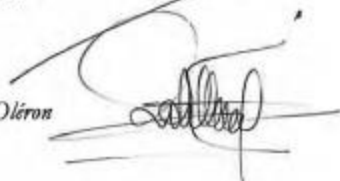
Grégory Gendre
Maire Dolus d'Oléron



Michel Parent
Maire Le Château d'Oléron



Patrice Robillard
Maire Grand-Village d'Oléron



Pascal Massicot
Maire Saint-Trojan les Bains



Michel Crochet
Président du Comité Régional des Pêches





Paris, le 11 octobre 2016

**Daniel
LAURENT**

CAB/DL/CI/GR

SÉNATEUR DE LA
CHARENTE-MARITIME

MAIRE DE PONS

Madame la Ministre,

Dans un courrier adressé en date du 5 juillet dernier resté à ce jour sans réponse, nous avons souhaité appeler votre attention sur le projet de parc éolien en mer au large de l'Île d'Oléron (Charente-Maritime).

**Corinne
IMBERT**

SÉNATRICE DE LA
CHARENTE-MARITIME

PREMIÈRE VICE-
PRÉSIDENTE DU
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

MAIRE DE BEAUVAIS-
SUR-MATHA

En effet, de nombreux élus Charentais-Maritimes du secteur de Marennes-Oléron-Royan vous avaient préalablement écrit afin de solliciter l'inscription dudit projet dans le cadre du prochain appel d'offres « éolien en mer », prévu par le Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer.

Aussi, souhaitons-nous réaffirmer par la présente notre intérêt et notre soutien à ce projet structurant pour nos territoires, innovant pour la production d'énergie propre et dynamisant en termes d'emplois et d'économie.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de nos salutations distinguées.

Daniel LAURENT

Corinne IMBERT

Madame Ségolène ROYAL

Ministre de l'Environnement, de l'énergie et de la mer
en charge des relations internationales sur le climat
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint Germain
75006 PARIS

Daniel LAURENT : Hôtel de Ville 17800 PONS- Tél. : 05.46.97.22.25- 05.46.82.14.95 -
d.laurensenateur17@orange.fr-cab.daniel.laurent@orange.fr

Corinne IMBERT : Palais du Luxembourg 15, rue de Vaugirard 75291 PARIS Cedex 06 – Tél. : 01.42.34.15.16
Permanence parlementaire 11 bis, rue de Cognac 17490 BEAUVAIS-SUR-MATHA – Tél. : 05.46.26.32.23
c.imberty@senat.fr-corinne-imberty@wanadoo.fr